

servis ordinaire, pria ce seigneur de le convertir en cens et servis ordinaire, ce que le seigneur de Saint-Trivier lui accorda en payant 25 sols de cens et servis annuel ; et il stipula que si ce pré passait à quelqu'un des héritiers du seigneur de Chaillouvre, il reprendrait nature de fief et hommage, à quoi M. de Francheleins consentit.

Jean de Saint-Trivier testa le vendredi après l'octave de la Nativité de Notre-Dame, l'an 1323. Il fait mention de Geoffray, seigneur de Berzé, son oncle et nomme exécuteurs de sa volonté Louis de Francheleins, seigneur de la Bâtie, et Guy de Saint-Trivier, son frère. Il avait épousé Marguerite de Marcillac, fille et héritière de Hugues de Marcillac, seigneur de Branges, qui fut tutrice de son fils posthume Jean II de Saint-Trivier.

Le 3 octobre 1331, Edouard I^{er}, sire de Beaujeu reçut la foi et hommage de Marguerite, dame de Saint-Trivier, tutrice de Jean, son fils.

Marguerite de Marcillac reçut, le mercredi après le carême prenant 1333, l'hommage-lige par la bouche et les mains que Jean de Francheleins, damoiseau, lui fit comme tutrice de Jean, son fils, seigneur de Saint-Trivier. Jean de Francheleins déclara qu'il faisait cet hommage comme Jean, son père, et Etienne, son aïeul, l'avaient fait autrefois aux seigneurs de Saint-Trivier. Les dépendances de ce fief s'étendaient dans les paroisses de Francheleins, Messimy, Montceaux et Fareins. Cet hommage fut fait en présence de Guillaume de Laye, chevalier, et de Louis de Rochetaillée, damoiseau.

Au mois d'octobre, Louis-le-Déchaux, seigneur de la Mottadet, fit un traité avec Marguerite de Marcillac, dame de Saint-Trivier, pour Jean de Saint-Trivier, son fils, par lequel ce Louis de la Mottadet reconnut tenir en fief de cette dame le château et seigneurie de la Mottadet avec sa justice et les cens et rentes en dépendant jusqu'à 18 livres viennoises de rente en terre qui lui étaient dues dans les paroisses de Chaleins, Messimy, Graveins, Fareins, Agnereins,